

Compte rendu

Séance du 1^{er} octobre 2021

L'an 2021 et le 1^{er} octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en mairie, sous la présidence de Patrice LE BAIL, Maire.

Présents : M. LE BAIL Patrice, Maire, Mmes : BLAVOET Amélie, CORDIEZ Christine, DE BERTRAND France, DESHUMEURS Carmela, GARRIER Amandine, LEGER Céline, MM : CASTIGLIONE Arnaud, FAURE Patrick, GASTINOIS Ludovic, GOMEZ José, LECUIR Christophe, LEVACHER Thierry, PIERRE Alain

Excusée : GACEMI Agnès

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

Date de la convocation : 27/09/2021

Date d'affichage : 27/09/2021

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

1°) **Désignation du secrétaire de séance** :

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Amandine GARRIER aux fonctions de secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité des élus présents.

2°) **Adoption du procès-verbal de la séance précédente** :

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 juin 2021. Ledit procès-verbal ne soulève pas d'observation.

Adopté à l'unanimité des élus présents.

Délibération 2021-X-24 : ADHESION A LA CONVENTION CADRE POUR L'ETUDE ET LA REALISATION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE SEINE ET YVELINES NUMERIQUE ET LA COMMUNE DE TACOIGNIERES

Seine et Yvelines Numérique réalise des prestations de services et d'étude au titre de l'aménagement numérique dans les établissements d'enseignement. Le comité syndical de Yvelines Numériques a créé une centrale d'achats en janvier 2010.

Pour bénéficier des prix négociés, au catalogue de fournitures et services de la centrale d'achat, il convient d'adhérer à une convention cadre avec Seine et Yvelines Numérique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve le projet de convention de services de Seine et Yvelines Numérique permettant d'accéder à sa centrale d'achats - segment Numérique pour l'Education.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant, comme les bons de commande et les éventuels avenants à intervenir.
- Précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de publication et sa réception par le représentant de l'Etat

Délibération 2021-X-25 : CONTRACTUALISATION D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 168.985 € AUPRES DE LA BANQUE DES TERRITOIRES

La banque des Territoires a communiqué le 04 octobre 2021 que le taux de leur proposition financière avait évolué selon les cours du marché au 1^{er} octobre.

Aussi, les termes de la proposition commerciale ne correspondant plus au contenu de la délibération présentée aux membres du conseil municipal le 1^{er} octobre au soir, cette délibération sera réexaminée à un prochain conseil municipal convoqué dans les meilleurs délais.

Délibération 2021-X-26 : ACCEPTATION DU DEVIS DU TRAITEUR POUR LE REPAS DES AINES 2021

L'amélioration de la situation sanitaire permet d'organiser le repas des aînés en 2021.

La date retenue est le dimanche 28 novembre 2021.

Une consultation de plusieurs traiteurs a été organisée à cette occasion. La Maison Guichard Traiteur a rendu une offre commerciale qui satisfait à la demande de la commune.

Le menu comprendra : apéritif, 2 entrées, plat garni, fromage, dessert, vin rouge, vin blanc, eaux minérales plate et gazeuse et café.

Le nappage et la vaisselle sont compris ainsi que la mise à disposition d'un chef de brigade, de trois maîtres d'hôtel confirmés et deux cuisiniers.

La proposition commerciale de la Maison Guichard Traiteur s'élève à 41,26€ par convive.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Attribue la prestation de fourniture du repas assis avec prestation traiteur pour le repas annuel des aînés prévu le 28 novembre 2021 à la Maison Guichard Traiteur, sise 160 rue René Bazin à Plaisir (78370), pour un montant de 41,26€ par convive.
Ce prix comprend la fourniture du repas, le nappage, la vaisselle ainsi que la mise à disposition d'un chef de brigade, de 3 maitres d'hôtel confirmés et deux cuisiniers.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis n°20 062 0917/1.
- Précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibération 2021-X-27 : ACCEPTATION DU DEVIS DE LA PRESTATION D'ANIMATION DU REPAS DES AINÉS 2021

L'amélioration de la situation sanitaire permet d'organiser le repas des aînés en 2021.

La date retenue est le dimanche 28 novembre 2021.

Une consultation de plusieurs prestataires d'animation a été organisée à cette occasion. L'association Retrospectacle Animation a rendu une offre commerciale qui satisfait à la demande de la commune.

La prestation comprend l'animation du repas des aînés de 12h00 à 18h00.

La proposition commerciale de l'association Retrospectacle Animation s'élève à 521,00€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Attribue la prestation d'animation du repas annuel des aînés prévu le 28 novembre 2021 à l'association Retrospectacle Animation, sise 3 allée des Pinsons à Achères (78260), pour un montant de 521,00€.
La prestation d'animation est prévue de 12h00 à 18h00.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis daté du 16 septembre 2021.
- Précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibération 2021-X-29 : RENOUELEMENT DE L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Par délibération n°2017-04-03 du 09 juin 2017, la commune a opté pour un aménagement des rythmes scolaires sur 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2018-2019 et sollicité une dérogation auprès de la Direction Académique de Versailles accordée pour une durée de 3 ans.

La dérogation étant arrivée à son terme, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien ou non de ce fonctionnement sur 4 jours par semaine et solliciter en conséquence auprès de Direction

Académie de Versailles le renouvellement de la dérogation aux rythmes scolaires, pour un maintien de la semaine de 4 jours, à compter de l'année 2021, pour une nouvelle période de 3 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Se prononce sur le maintien du rythme scolaire hebdomadaire sur 4 jours à l'école Les Hirondelles.
- Sollicite le renouvellement de la dérogation sur les rythmes scolaires rendue possible par le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 pour une durée de 3 ans.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Informations diverses :

1.) Intercommunalité

CCPH

Le dernier conseil communautaire s'est tenu le 29 septembre 2021.

Des nouveaux délégués au SICOREN et au SMTS ont été élus.

Le renoncement du remboursement de la dette contractée d'un montant de 101.820€ dans le cadre du Fonds Résilience a été accepté.

L'instauration d'une taxe GEMAPI a été débattue.

Des propositions d'évolution du personnel et leurs impacts financiers ont été présentés. Les orientations seront débattues lors du prochain débat d'orientations budgétaires.

Des avenants au contrat de concession de services pour la gestion du centre aquatique était à l'ordre du jour.

Le rapport d'activité et le bilan financier d'Eure et Loir Numérique pour l'exercice 2020 a été acté.

La CCPH s'est portée garante de l'emprunt réalisé par « Les Résidences » dans le cadre de l'opération de construction de 20 logements à caractère social à Tacoignières.

Des avenants au marché ménage et entretien des espaces verts ont été approuvés.

Une convention d'utilisation du stade de Longnes par l'association AFC Longnes a été approuvée.

Des subventions complémentaires ont été accordées au titre de l'année 2021 à l'office du Tourisme pour 13.000€ et à l'hôtel pépinière d'entreprises pour 15.000€.

Une décision modificative du budget de l'hôtel pépinière d'entreprises a été votée.

2.) Affaires diverses

Recrutement d'un agent technique :

Le poste est pourvu depuis ce jour, 1^{er} octobre.

Recensement

La prochaine campagne de recensement aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022.

Remaniement cadastral

Les services du Cadastre mèneront une campagne d'actualisation des données cadastrales à compter du 10 octobre prochain en utilisant des drones, des satellites et des prospections sur le terrain dans la zone AU de la commune.

Implantation d'un système de vidéosurveillance

Un planning de démarrage des travaux a été élaboré afin que les sociétés Alain Electricité et Exo7 puissent réaliser 60% du réseau en 2021.

Remplacement du réseau d'éclairage public.

La pose des mâts de 8 mètres est nécessaire pour l'installation des caméras de surveillance.

Agrandissement de la cantine, garderie et bibliothèque

L'ouverture des plis a été réalisée le 20 septembre. L'analyse des offres a été rendue par Mme Loisy le 28 septembre. Une période de négociation est prévue au règlement de consultation se déroulera jusqu'au 8 octobre prochain. Le planning est respecté.

Campagne de vaccination

Le centre de vaccination de Houdan a ouvert des créneaux horaires pour la 3^{ème} injection. Il est nécessaire de respecter 3 critères : avoir + de 65 ans, +6 mois depuis la dernière injection et présenter son certificat de vaccination. L'inscription est centralisée en mairie.

Aménagement du parking de la gare

Le Département des Yvelines et Foncier Experts travaillent actuellement au calibrage du chemin rural permettant la création de la voie nouvelle du parking de la gare qui sera d'une largeur de 7 mètres avec une largeur de 3 mètres réservée à la liaison douce. Une séparation physique sera installée entre la route et la voie douce.

Séance levée à 22h50

En mairie, le 04/10/2021

Le Maire
Patrice LE BAIL

